



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE LA REGION DANS LE CADRE
DE L'ORGANISATION DU CLUB 2024 DANS LA
COUR DU CHATEAU DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-24-266
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2023 approuvant le projet d'un site de célébration club 2024 à Vincennes et autorisant Madame le Maire à solliciter l'ensemble des dispositifs d'aide financières ;

CONSIDÉRANT l'organisation par la Ville de Vincennes d'un Club 2024 dans la Cour du Château de Vincennes dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques – Paris 2024, du 26 juillet 2024 au 11 août 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Région Île-de-France, une convention d'attribution de subvention avec la Ville de Vincennes dans le cadre de l'organisation d'un Club 2024 dans la Cour du Château de Vincennes pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques – Paris 2024, du 26 juillet au 11 août 2024 d'un montant maximum de 108 000 € (cent huit mille euros).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240813-Imc1H12203H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/08/2024 Date de Publication : 13/08/2024
--